



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ TERRITORIALE ET DU LOGEMENT  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

## ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 24/02/2003 portant création de la spécialité Activités physiques pour tous du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 28/03/2013,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Activités physiques pour tous est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP033130055	Monsieur ARNOUX Gauthier 25/03/1986 COURCOURONNES (91)
BP033130056	Monsieur BARDE Aurélien 10/07/1983 BOULOGNE SUR MER (62)
BP033130057	Monsieur CLAVERIE Stéphane 02/02/1976 BORDEAUX (33)
BP033130058	Monsieur COLIN Yvan 25/10/1976 BRUGES (33)
BP033130059	Monsieur GROIZELEAU Yohan 11/10/1985 BORDEAUX (33)
BP033130060	Monsieur LANSALOT Cyril 20/11/1978 BORDEAUX (33)

BP APPT

BP033130061 Monsieur MALAVAL Sébastien  
29/10/1991 BORDEAUX (33)

BP033130062 Monsieur MIDENET KEVIN MARC SYLVAIN  
11/05/1988 SAINT-DOULCHARD (18)

BP033130063 Monsieur ROMULUS Thierry  
21/05/1965 REIMS (51)

---

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES  
Le 28/03/2013



Pour le Directeur Régional de la Jeunesse,  
des Sports et de la Cohésion Sociale  
d'Aquitaine  
L'Inspecteur

  
Nicolas MARTY



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ TERRITORIALE ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

## ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 24/02/2003 portant création de la spécialité Activités physiques pour tous du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 28/03/2013,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Activités physiques pour tous est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP033130064	Monsieur LAMOTHE Andoni 21/11/1991 BAYONNE (64)

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES

Le 28/03/2013

Pour le Directeur Régional de la Jeunesse,  
des Sports et de la Cohésion Sociale  
d'Aquitaine  
L'Inspecteur

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET  
DÉPARTEMENTALE  
DE LA JEUNESSE  
DES SPORTS ET DE LA  
COHÉSION SOCIALE  
D'AQUITAINE  
TÉL. 05.56.69.38.00

Nicolas MARTY

BP APT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ TERRITORIALE ET DU LOGEMENT  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

## ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 24/02/2003 portant création de la spécialité Activités physiques pour tous du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 28/03/2013,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Activités physiques pour tous est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP033130054	Monsieur GOLIAS Ewen 21/04/1992 LA TESTE DE BUCH (33)

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES

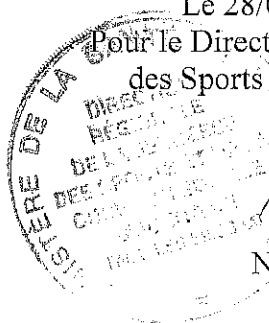
Le 28/03/2013

Pour le Directeur Régional de la Jeunesse,  
des Sports et de la Cohésion Sociale

d'Aquitaine

L'Inspecteur

Nicolas MARTY



BP APT